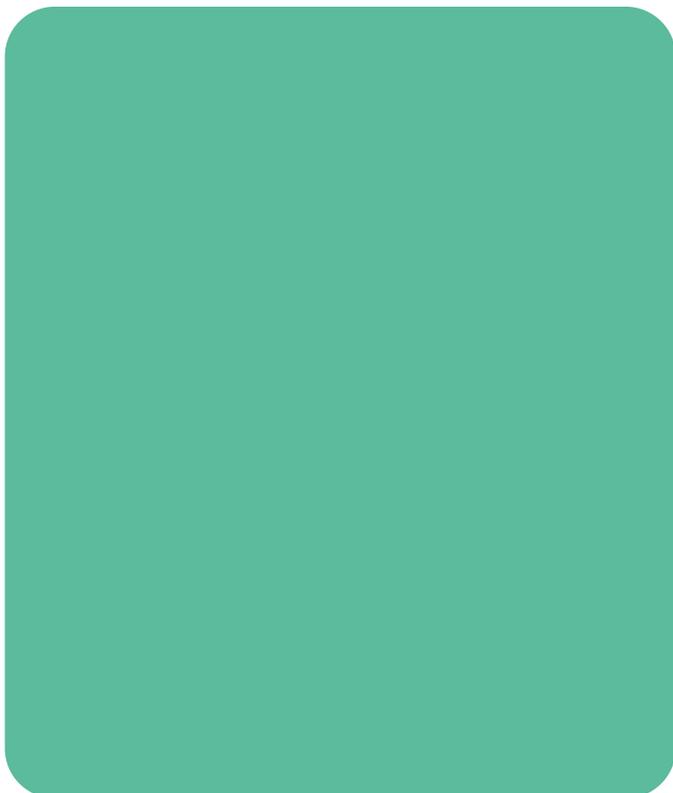




**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France

# Le dispositif contingent régional pour les jeunes

Guide d'utilisation  
janvier 2025



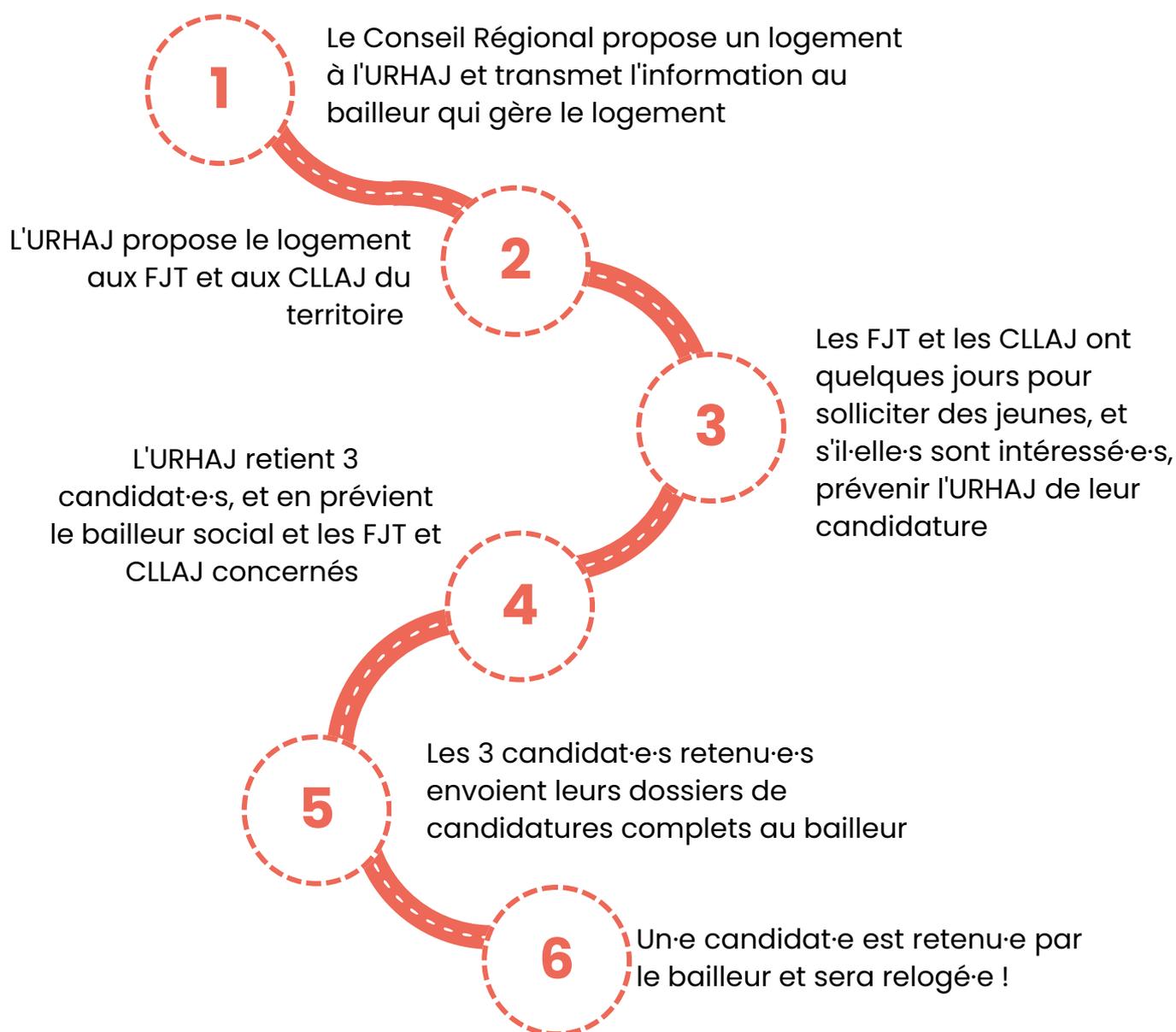
Région  
**Île de France**

# Un dispositif géré par l'URHAJ Ile-de-France depuis plus de 10 ans

Depuis 2012, **le Conseil Régional d'Ile-de-France met à disposition de l'URHAJ Ile-de-France des petits logements de son contingent.** En effet, dans le cadre de sa participation au financement d'opérations de logements sociaux, le Conseil Régional d'Ile-de-France bénéficie de droits de réservation sur des logements. Lorsqu'un de ses logements est libéré, le Conseil Régional le propose à ses agent·e·s. Si la proposition de logement n'est pas pourvue, le Conseil Régional peut le proposer à l'URHAJ Ile-de-France dans le cadre de sa politique en faveur du logement des jeunes.

**Ces logements sont ainsi proposés à des jeunes habitant en résidence-FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs), ou accompagné·e·s par des CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes).** **En 12 ans, le dispositif a permis de reloger 1053 jeunes.**

## Le fonctionnement en synthèse



## A qui s'adresse ce dispositif ?



- **Aux jeunes âgé·e·s de 18 à 30 ans** résidant en FJT et/ou accompagné·e·s par les CLLAJ d'Ile-de-France
- **Ayant une demande de logement social à jour et complète**, avec un NUR (Numéro Unique de Demandeur·euse). [Pour faire une demande de logement social, cliquez ici](#)
- **Ayant un profil correspondant avec celui du logement proposé**, soit :
  - Des revenus N-2 ne dépassant pas les plafonds de ressources du logement social (le site de l'ANIL les actualise chaque année)
  - **Un taux d'effort raisonnable** : que l'ensemble de leurs ressources, APL comprises, ne correspondent pas à plus d'un tiers du prix du loyer
  - Le logement demandé doit **correspondre à la typologie du ménage** : un T1 ne sera pas attribué à un couple avec enfant, un T3 ne sera pas attribué à une personne seule

## Quels sont les critères de priorisation des candidat·e·s par l'URHAJ ?



- Les jeunes ayant des revenus et/ou un statut d'emploi qui ne leur **permettraient pas d'accéder au parc privé**. On estime par exemple que les jeunes intérimaires auront moins de chance d'accéder au parc privé.
- **Les personnes rencontrant une urgence vis-à-vis du logement**, qu'il·elle·s soient accompagné·e·s en CLLAJ (personnes à la rue, en situation d'expulsion, etc), ou en FJT (personnes proches de la limite d'âge des FJT, personnes attendant un enfant et devant quitter le logement, etc).

# Comment recevoir les propositions de logement, envoyer une candidature ?

Les candidatures sont gérées par le Pôle Habitat de l'URHAJ Ile-de-France. **Si vous avez une question, ou que vous souhaitez être inscrit·e-s sur la liste de diffusion, adressez-vous à : [contingent-jeunes@urhaj-idf.fr](mailto:contingent-jeunes@urhaj-idf.fr)**

Une fois que vous êtes inscrit·e-s sur la liste de diffusion, **vous recevrez les propositions de logement de votre territoire**. La règle générale est que vous recevez les propositions de logement de votre département.



Dès réception de l'offre de logement, il faut **alerter les jeunes potentiellement intéressé·e-s en leur présentant le logement** (vous aurez les informations concernant son adresse, sa taille, le nombre de pièces, le prix, etc.) et **envoyer leur [fiche candidature](#) à l'adresse [contingent-jeunes@urhaj-idf.fr](mailto:contingent-jeunes@urhaj-idf.fr)**. Les délais pour l'envoi des candidatures sont précisées dans le mail. Vous pouvez envoyer 3 candidatures maximum par structure.

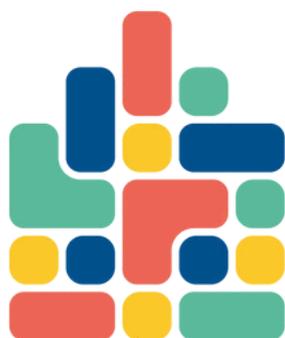


Le jour suivant la fin du délai d'envoi des candidatures, l'URHAJ vous recontactera par mail pour vous indiquer si votre candidat·e est retenu·e ou non. S'il-elle est retenue, vous aurez ensuite quelques jours pour envoyer **un dossier complet de candidature au bailleur social, et pour que le-la jeune puisse aller visiter le logement** et confirmer son intérêt.



Les dossiers passeront ensuite en commission d'attribution, et le bailleur choisira une candidature. **Dès que le logement sera prêt, le-la candidat·e choisi·e pourra l'intégrer !** Merci de prévenir l'URHAJ dès que l'un·e de vos jeunes est relogé·e, cela nous aide beaucoup !





 **Tellement  
que du  
logement !**

**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France



166 rue de Charonne  
75011 Paris

 01 42 16 86 66

 [habitatjeunes-idf.fr](http://habitatjeunes-idf.fr)

 [contact@urhaj-idf.fr](mailto:contact@urhaj-idf.fr)



[@habitatjeunesidf](https://www.instagram.com/habitatjeunesidf)

**Crédit photos : @Maria Perianez**